



SERVICE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Affaire suivie par : Service des Sports Vie associative - LT

**A l'attention des Président(e)s
d'associations**

☎ : 04 75 49 86 10 📠 : 04 75 52 80 91

Nos réf. : MM/MCC/GB/LT15112021

Objet : Subvention Municipale 2022

Viviers, le 15 novembre 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que le dossier de demande de subvention est disponible en mairie (*Service Accueil*) et sur le site de la ville (www.mairie-viviers.fr).

Vous devrez le retourner en mairie au plus tard le **VENDREDI 4 FEVRIER 2022**. Ce délai devra impérativement être respecté. **Les dossiers parvenus après la date limite ne pourront être pris en compte. Aucune relance ne sera effectuée.** Le vote des subventions interviendra au cours du 1^{er} semestre 2022.

Afin de vous aider à compléter votre dossier, une permanence aura lieu sur rendez-vous les 7 et 14 décembre 2021 et les 4, 11 et 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h en mairie.

J'attire votre attention sur l'importance du volume financier des subventions, qui représentent une part très importante des crédits de fonctionnement de la collectivité, part qui ne pourra être augmentée ni à chaque exercice budgétaire, ni de façon systématique. Je vous serais donc reconnaissante de bien vouloir ne solliciter que l'attribution des subventions strictement nécessaires compte tenu des aléas liés à la crise sanitaire (*annulation de certaines manifestations, etc...*) et après un examen rigoureux de la situation financière de votre association.

Vous adressant toutes mes félicitations et tous mes encouragements pour votre travail, qui est irremplaçable et indispensable pour notre commune, son image dynamique et sa vitalité,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Marie-Christine COMBIER,
Adjointe aux Sports et Vie Associative